

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

***DOSSIER PEDAGOGIQUE***

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**LANGUE : XX – RENFORCEMENT A L'ECRIT – NIVEAU  
ELEMENTAIRE**

***ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION***

***CODE : 73XX16U11D1***

***CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705***

***DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX***

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2021,  
sur avis conforme du Conseil général**



**LANGUE : XX – RENFORCEMENT A L'ECRIT – NIVEAU  
ELEMENTAIRE  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ consolider les connaissances de base de la langue afin d'améliorer la compréhension et l'expression écrites dans des situations de la vie quotidienne ;
- ◆ actualiser ses savoirs (savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre) :
  - ◆ renforcer ses connaissances morphosyntaxiques ;
  - ◆ développer des stratégies de construction de textes écrits.

En outre, elle vise à

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- ◆ offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

### **1.3 Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.**

- ◆ A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite dans les activités langagières communicatives de l'écrit a le niveau :

A2

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

*En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :*

- ◆ en compréhension de l'oral :
  - capter et comprendre globalement des messages oraux simples exprimés dans une langue standard clairement articulée, liés à des besoins élémentaires et/ou à la survie sociale, y compris des messages nouveaux dont les éléments sont connus ou reconnaissables.
- ◆ en compréhension de l'écrit :
  - comprendre l'essentiel d'un texte très court et très simple portant sur les thèmes de la vie courante dont il connaît le vocabulaire de base ;
  - repérer dans des documents simples des renseignements explicitement demandés.
- ◆ en interaction orale :
  - interagir de façon simple et donc répondre à des questions et en poser, réagir à des affirmations et en émettre, demander et donner des informations ou des instructions dans le domaine des besoins immédiats ou sur des sujets très familiers,

*en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.*

- ◆ en production orale en continu :
  - utiliser des expressions simples à propos de personnes et de choses ;
  - utiliser des expressions et produire des phrases simples pour se présenter, présenter son entourage, parler de son quotidien et de ses activités

*en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.*

◆ en production écrite :

- écrire un message simple et bref à propos de lui-même, de son environnement immédiat et de ce qu'il fait.

*en utilisant des structures simples même s'il commet encore des erreurs élémentaires.*

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Attestation de réussite de l'UF « Langue : ... UF 1 - niveau élémentaire » de la langue cible, n° de code 73XX11U11D2 et classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.
- Attestation de réussite de l'étude de la langue cible à un niveau correspondant à celui de « Langue : ... UF1 - niveau élémentaire ».

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes :

la compréhension globale et l'utilisation active et spontanée d'éléments de base d'une langue de communication écrite simple, dans le cadre de situations de la vie quotidienne, en relation avec les champs thématiques relatifs à des domaines de priorité immédiate et en mettant en œuvre des ressources stratégiques adaptées.

*En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :*

◆ en compréhension de l'écrit :

- comprendre l'essentiel d'un texte court et simple dont le thème, relatif à des activités et/ou à des situations passées, présentes et/ou futures, lui est connu ;
- trouver des renseignements spécifiques dans des documents courants simples.

◆ en production écrite :

- écrire une note, un message simple concernant des nécessités immédiates ou une lettre personnelle simple,

*en utilisant des structures simples et des connecteurs logiques et chronologiques élémentaires, tout en veillant à ce que le sens général reste clair, même s'il commet encore des erreurs.*

**Pour déterminer le degré de maîtrise**, il sera tenu compte

- ◆ du degré de compréhension,
- ◆ de l'étendue du répertoire lexical,
- ◆ du degré de correction morphosyntaxique.

## 4. Programme

Les composantes linguistiques (lexicales, grammaticales, sémantiques et orthographiques), sociolinguistiques et pragmatiques de la compétence à communiquer langagièrement seront développées à partir de situations de communication de la vie quotidienne afin d'amener l'étudiant à :

◆ comprendre des messages écrits :

- comprendre des textes courts et simples contenant un vocabulaire usuel ;
- comprendre un message personnel simple et bref relatif à une situation passée, présente et/ou future ;
- comprendre des indications courantes figurant dans des lieux publics et/ou sur le lieu de travail ;
- trouver des renseignements spécifiques dans des documents courants simples dont le contenu est prévisible tels que prospectus, menus, annonces, inventaires, horaires, règlements, etc.

◆ s'exprimer par écrit :

- écrire des notes et messages simples et courts en rapport avec des besoins immédiats ;
- écrire une suite de phrases et d'expressions simples sur son entourage, son quotidien, sa formation, ses activités, etc. ;
- écrire une lettre personnelle simple ;
- organiser des messages cohérents en utilisant des connecteurs élémentaires.

*Il est à noter que la réussite de la production écrite dépend :*

- *de la capacité de l'étudiant à utiliser de manière adéquate des structures simples même s'il commet encore des erreurs élémentaires.*

#### 4.1 Thèmes de communication privilégiés <sup>1</sup>

Le Cadre européen (CECRL) s'inscrit dans une perspective actionnelle centrée sur l'articulation entre les stratégies mises en œuvre par l'utilisateur et la /les tâche(s) communicatives à effectuer dans un contexte précis du « monde réel ».

En fonction des besoins, des motivations, des caractéristiques et des ressources des étudiants, des tâches de la vie réelle, pour lesquelles ils devront être outillés, seront ainsi définies en relation avec les domaines, les situations et les thèmes de communication appropriés.

« Tout acte de parole s'inscrit dans le contexte d'une situation donnée dans le cadre de l'un des domaines (sphères d'activité ou centres d'intérêt) de la vie sociale.

En ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage des langues en général, on peut utilement distinguer les domaines suivants :

- le domaine **personnel**, qui est celui de la vie privée du sujet, centrée sur le foyer, la famille et les amis et dans lequel il s'engage également dans des activités proprement individuelles telles que lire pour le plaisir, tenir un journal, pratiquer un passe-temps ou se consacrer à un intérêt particulier, etc.
- le domaine **public**, qui est celui où le sujet est engagé, comme tout citoyen, ou comme membre d'un organisme, dans des transactions diverses pour des buts différents
- le domaine **professionnel** dans lequel le sujet est engagé dans son métier ou sa profession
- le domaine **éducatif** dans lequel le sujet est impliqué dans un système éducatif, notamment (mais pas obligatoirement) dans une institution d'enseignement. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>D'après WIJNANTS, A., *Drempelniveau*, Raad van Europa, 1985, pp. 28 - 37

<sup>2</sup>D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 41

Dans ces différents domaines, le CECRL <sup>3</sup> distingue des thèmes de communication privilégiés, répertoriés ci-dessous à titre d'exemple et non exhaustif :

1. Caractérisation personnelle
2. Habitat et environnement
3. Vie quotidienne
4. Congés et loisirs
5. Voyages
6. Relations avec les autres
7. Santé et bien-être
8. Education
9. Achats
10. Nourriture et boisson
11. Services
12. Lieux
13. Langues étrangères
14. Temps (météorologique)
15. Etc...

Chaque thème peut ensuite être décliné en sous-thèmes et en notions spécifiques telles qu'exemplifiées dans le Cadre de référence (voir le détail au chapitre 4 - point 4.2.)<sup>4</sup>.

Il est entendu que tous les thèmes ne doivent pas être abordés à chaque unité d'enseignement, mais qu'ils le seront de manière récurrente et opportune lors des unités d'enseignement successives.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues et des finalités particulières de l'unité d'enseignement.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue : XX - Renforcement à l'écrit – niveau élémentaire	CG	A	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

<sup>3</sup>D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 45

<sup>4</sup>D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 45